

CONTRAT DE LICENCE D'UTILISATEUR FINAL

La présente est un contrat légal entre vous et la compagnie d'appareils électroménagers Panasonic Corporation (ci-dessous appelée "Panasonic") aux fins d'utilisation de "HomeHawk" (le "Logiciel sous licence"). Votre accord aux termes du présent contrat est essentiel à l'utilisation du Logiciel sous licence. Veuillez lire attentivement le présent contrat avant d'installer ou d'utiliser le Logiciel sous licence car les conditions s'appliquent au Logiciel sous licence ou à tout service accessible par l'intermédiaire du Logiciel sous licence ("Services"). L'installation ou l'utilisation du Logiciel sous licence sera irréfutablement réputé comme l'acceptation de votre part des conditions du présent contrat. Si vous n'acceptez pas les conditions du présent contrat, n'installez ni n'utilisez le Logiciel sous licence.

1. Droits de propriété intellectuelle

Panasonic et/ou son concédant de licence détiennent tous les droits et titres du Logiciel sous licence à l'exception des logiciels libres fournis par un tiers et qui sont compris dans le Logiciel sous licence. Les logiciels libres sont régis par un contrat de licence distinct. Le texte du contrat de licence distinct ainsi que l'avis de droit d'auteur concernant les logiciels libres peuvent être consultés sur le site

"www.panasonic.net/cns/pcc/support/homehawk/"

Panasonic détient le droit de céder ou a reçu le droit de céder le Logiciel sous licence. Vous reconnaissez que vous ne recevez qu'une LICENCE LIMITÉE D'UTILISATION personnelle, non transférable et non exclusive du Logiciel sous licence et de sa documentation connexe, le cas échéant, en conformité avec les conditions suivantes et qu'elle ne vous confère aucun titre ni droit sur ou pour le Logiciel sous licence et la documentation connexe ni sur ou pour les algorithmes, les concepts, les conceptions et les idées qu'ils représentent ou qui sont intégrés dans le Logiciel sous licence et la documentation connexe, lesdits titres et droits demeurant la propriété de Panasonic et son donneur de licence.

2. LICENCE

Vous avez les droits non exclusifs d'utiliser le Logiciel sous licence (y compris les versions mises à jour d'un tel logiciel) sur vos appareils mobiles, par rapport à votre utilisation du système de caméra Panasonic, qui sont compatibles avec le Logiciel sous licence et sous réserve de tous les règlements ou politiques établis par le fournisseur de la boutique en ligne d'applications.

Vous êtes censé obtenir la permission des propriétaires du téléphone intelligent ou des appareils mobiles ("Appareils") que vous contrôlez, mais dont vous n'êtes pas le propriétaire,

pour télécharger ou diffuser en continu une copie du Logiciel sous licence. Vous, ainsi que ces propriétaires, pouvez défrayer les coûts exigés par votre et leur fournisseur de service pour accéder à l'Internet. En conformité avec le présent CLUF, vous acceptez la responsabilité d'utiliser le Logiciel sous licence ou tout service sur ou en connexion avec tout appareil dont vous êtes propriétaire ou non.

3. RESTRICTIONS

(1) Avant de commencer à utiliser le Logiciel sous licence, vous devez créer des copies de sauvegarde des fichiers importants sur un dispositif mémoire tel qu'une carte SD ou micro SD insérée dans votre appareil mobile.

(2) Vous pouvez créer des copies du Logiciel sous licence et de sa documentation connexe, pourvu qu'un nombre raisonnable de copies du Logiciel sous licence soit créé à des fins de sauvegarde ou d'archivage uniquement.

(3) Vous ne pouvez pas modifier, altérer ou transférer le Logiciel sous licence.

(4) Vous ne pouvez pas faire de l'ingénierie inverse, décompiler ou démonter le Logiciel sous licence, à l'exception que dans l'Union européenne et l'Association européenne de libre-échange, vous disposer d'un droit limité de faire de l'ingénierie inverse, décompiler ou démonter le Logiciel sous licence uniquement dans la mesure spécifiquement permise par les dispositions de l'article 6 de la directive de la Communauté européenne sur la protection juridique des programmes informatiques, OJL 122/42 (17 mai 1991).

(5) Vous ne pouvez pas prêter ou louer le Logiciel sous licence que ce soit pour une certaine somme ou gratuitement.

(6) Vous ne pouvez pas exporter le Logiciel sous licence de manière à contrevenir aux lois et règlements en vigueur en matière de contrôle de l'exportation.

(7) Vous ne pouvez pas utiliser le Logiciel sous licence pour des activités illégales, à des fins illégales ou d'une manière non conforme aux dispositions du présent contrat ou agir frauduleusement ou malicieusement comme, par exemple, le piratage informatique ou en insérant un code malveillant, y compris les virus et les données nuisibles dans le Logiciel sous licence ou sur tout système d'exploitation.

(8) Vous ne pouvez pas utiliser le Logiciel sous licence d'une manière qui pourrait endommager, désactiver, surcharger, altérer ou compromettre nos systèmes ou interférer avec d'autres utilisateurs.

4. GARANTIE LIMITÉE ET LIMITATIONS DE LA RESPONSABILITÉ

Le Logiciel sous licence vous a été expédié "TEL QUEL". Vous reconnaissez que le Logiciel sous licence n'a pas été conçu pour répondre à vos exigences individuelles et qu'il est donc de

votre responsabilité de garantir que les installations et les fonctions du Logiciel sous licence répondent à vos exigences. Le Logiciel sous licence est fourni pour utilisation résidentielle et privée uniquement. Vous acceptez de ne pas utiliser le Logiciel sous licence à des fins commerciales, d'affaires ou de revente et nous ne serons pas tenus responsables pour toute perte de gain, perte d'affaires, interruption des affaires ou la perte d'occasions d'affaires que vous pourriez subir. Notre responsabilité globale maximale dans le cadre de ou relatif au présent contrat (y compris votre utilisation du service), qu'elle soit contractuelle, délictuelle (y compris la négligence) ou autre, sera en toutes circonstances limitée à 100 dollars américains. Nonobstant ce qui précède, rien dans le présent contrat ne limite ou exclut notre responsabilité en cas de décès ou de blessure résultant de notre négligence, fraude ou déclaration frauduleuse, ou de toute autre responsabilité qui ne peut être exclue ou limitée par une loi de protection du consommateur contraignante de votre pays. Panasonic ne sera pas tenue responsable des modifications apportées au Logiciel sous licence pour l'adapter à votre appareil tel quel ou si vous modifiez l'environnement tel que le système d'exploitation ou sa version.

5. DROITS RESTREINTS DU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN

Toute utilisation, reproduction ou mise à disposition du Logiciel sous licence par le Gouvernement des États-Unis est soumise aux dispositions prévues au sous-paragraphe (c) (1) (ii) des Droits sur les données techniques et les logiciels informatiques (Rights in Technical Data and Computer Software) dans DFARS 252.227-7013 pour les organismes du ministère de la Défense et aux dispositions des sous-paragraphe (c) (1) et (c) (2) des Droits sur les logiciels informatiques commerciaux limités (Commercial Computer Software Restricted Rights) dans FAR 52.227-19 pour les autres organismes.

6. CESSION

Ni le présent contrat, ni aucun des droits accordés aux termes des présentes, ni l'utilisation du Logiciel sous licence ne peut être cédé ou autrement transféré, en tout ou en partie, par vous. Panasonic peut céder le présent contrat dans certains cas tels que l'éventualité d'une fusion ou de vente de tout ou la majorité des actifs de Panasonic sans votre consentement.

7. TERME

Cette licence est en vigueur jusqu'à sa résiliation. Vous pouvez résilier à tout moment le présent contrat en détruisant le Logiciel sous licence, sa documentation connexe et toutes les copies. Le présent contrat sera également immédiatement résilié en cas de non-respect des conditions de votre part. En cas de résiliation, vous acceptez de détruire le Logiciel sous

licence, sa documentation connexe et toutes les copies.

8. DIVISIBILITÉ

Aucun élément du présent contrat ne peut être interprété comme incitation à l'exécution d'un acte contraire à la loi et, en cas de conflit entre les dispositions du présent contrat et des règlements ou lois qui abrogent les droits légaux des parties, ces derniers prévaudront. Dans une telle éventualité, les dispositions en litige du présent contrat seront abrégées et limitées dans la mesure requise pour la conformité avec les exigences légales.

9. DROITS RÉSERVÉS

Panasonic se réserve le droit, suite à un préavis raisonnable, de modifier ou d'abroger tout ou une partie du présent contrat en tout temps et à sa seule discrétion, pourvu que Panasonic fournisse un avis de modification ou d'abrogation en utilisant une méthode raisonnable (y compris, mais sans s'y limiter, sur son site Web, sur un site de téléchargement ou par courriel).